**Thomas d’Aquin**

***Somme contre les Gentils* III**

**Chapitre 101 Des miracles**

**1**. On a coutume d’appeler *miracles* les choses que Dieu produit parfois en dehors de l’ordre communément établi dans les choses : nous nous *étonnons* (*admirari*) en effet de quelque chose, lorsque, voyant l’effet, nous en ignorons la cause. Et parce qu’une seule et même cause est parfois connue des uns et ignorée des autres, il arrive que voyant ensemble un même effet, les uns s’étonnent tandis que les autres ne s’étonnent pas : en effet, l’astrologue qui voit l’éclipse de soleil ne s’étonne pas, parce qu’il en connaît la cause, tandis que celui qui ignore cette science s’étonne forcément, parce qu’il ignore la cause. Ainsi donc une même chose peut être étonnante pour l’un sans l’être pour l’autre. Cela donc est étonnant absolument, dont la cause est cachée absolument : et c’est ce que suggère le nom de *miracle*, c’est-à-dire ce qui est *par soi le comble de l’étonnement*, et non seulement pour telle ou telle personne. Or la cause absolument cachée à tout homme, c’est Dieu, puisqu’on a prouvé plus haut [ch. 47] qu’aucun homme dans l’état de la vie présente ne peut saisir intellectuellement son essence. Sont donc dignes d’être appelées miracles au sens propre les choses qui sont divinement produites en dehors de l’ordre communément observé dans les choses.

**2**. Or il y a des degrés et des ordres différents dans ces miracles. Car les miracles qui occupent le plus haut degré sont ceux où quelque chose est fait par Dieu que la nature ne peut jamais faire : par exemple, que deux corps occupent ensemble la même place, que le soleil recule ou s’arrête dans sa course, que la mer en s’ouvrant offre un passage pour ceux qui la traversent. Et même entre ces miracles on discerne un ordre. Car plus ce que Dieu réalise est grand et hors de portée de la nature, plus le miracle est grand : que le soleil recule, par exemple, est un plus grand miracle que la mer s’ouvre en deux.

**3**. Occupent le deuxième degré les miracles où Dieu fait quelque chose que la nature peut faire, mais non dans le même ordre. C’est l’œuvre de la nature, en effet, qu’un animal vive, voit et marche ; mais qu’il vive après être mort, qu’il voie après être devenu aveugle, qu’il marche après être devenu boiteux, c’est ce que la nature ne peut faire, mais que Dieu réalise parfois de manière miraculeuse. Et là encore on discerne une gradation dans ces miracles, selon que ce qui est fait est plus ou moins hors de la portée de la nature.

**4**. Le troisième degré de miracles, c’est lorsque Dieu fait ce qui se fait habituellement par l’opération de la nature, mais sans que les principes de la nature soient à l’œuvre : par exemple, quand quelqu’un est guéri par la vertu divine d’une fièvre que la nature peut guérir, et quand il pleut sans opération des principes de la nature.

*In II Sent*., d. 18, q. 1, a. 3 ; *In ep. II ad Cor*., XII, lect. 4 (in v. 12) ; *In ep. II ad Thess.,* II, lect. 2 (in v. 9) ; *In ep. ad Hebr.*, II, lect. 1 (in v. 4) ; *Comp. theol.*, I, 136 ; *Q. de pot*., q. 6, a. 2 ; *Sum. theol.*, I, q. 105, a. 7-8 ; *Sum. theol.*, I-II, q. 113, a. 10.

**Chapitre 102 Seul Dieu fait des miracles**

**1**. Ce qui précède permet de montrer que Dieu seul peut faire des miracles.

**2**. En effet, ce qui est entièrement établi sous un certain ordre ne peut opérer au-delà de cet ordre. Or, toute créature est établie sous l’ordre que Dieu a instauré dans les choses. Aucune créature ne peut donc opérer au-delà de cet ordre, c’est-à-dire faire des miracles.

**3**. Quand une vertu finie réalise l’effet propre auquel elle est déterminée, ce n’est pas un miracle, — bien que cela puisse étonner celui qui ne comprend pas cette vertu ; par exemple il semble étonnant à l’ignorant que l’aimant attire le fer, ou qu’un petit poisson retienne un bateau. Or, toute puissance d’une créature est limitée à un ou plusieurs effets déterminés. Donc, rien de ce qui se fait par la vertu d’une créature ne peut être dit proprement un miracle, même si cela étonne celui qui ne comprend pas la vertu de cette créature. En revanche, ce qui se fait par la vertu divine qui est de soi incompréhensible, étant infinie, est vraiment un miracle.

**4**. Toute créature requiert dans son action un sujet sur lequel agir, car il n’appartient qu’à Dieu seul de faire quelque chose à partir de rien (*ex nihilo*), comme on l’a montré plus haut [II, 16 ; 21]. Or, rien de ce qui requiert un sujet pour son action ne peut faire autre chose que ce à quoi ce sujet est en puissance, car l’opération de l’agent sur un sujet consiste à l’amener de la puissance à l’acte. Donc, tout comme elle ne peut créer, une créature ne peut réaliser dans une chose que ce qui est dans la puissance de cette chose. Or de nombreux miracles divinement accomplis consistent en ce qu’il se produit dans une chose, par la vertu divine, ce qui n’est pas dans la puissance de cette chose : par exemple qu’un mort revive, que le soleil recule, que deux corps occupent la même place. Ces miracles ne peuvent donc être produits par aucune vertu créée.

**5**. Le sujet sur lequel porte l’action est ordonné à la fois à l’agent qui l’amène de la puissance à l’acte, et à l’acte auquel il est amené. Donc, de même qu’un sujet est en puissance d’un acte déterminé, et non à n’importe lequel, de même il ne peut être amené de la puissance à un acte déterminé que par un agent déterminé. Il faut en effet un <agent> agissant différemment pour amener à un acte différent : car, l’air étant en puissance du feu et de l’eau, ce n’est pas par le même agent qu’il devient du feu en acte et de l’eau en acte. Pareillement, il est évident que la matière corporelle n’est pas amenée à un acte parfait par la seule vertu agente universelle, mais qu’il doit y avoir un agent propre, par lequel l’impression de la vertu universelle est déterminée à un effet déterminé. En revanche la matière corporelle peut être amenée à un acte moins parfait par la seule vertu universelle, sans agent particulier : en effet, les animaux parfaits ne sont pas engendrés par la seule vertu céleste, mais requièrent une semence déterminée, tandis que la seule vertu céleste, sans semence, suffit à la génération des animaux imparfaits. Si donc les effets qui se produisent dans ces réalités inférieures sont aptes à être produits par des causes supérieures universelles sans la coopération de causes particulières inférieures, ce n’est pas un miracle s’ils sont ainsi produits. Par exemple ce n’est pas un miracle que des animaux naissent de la putréfaction, sans semence. Si en revanche ils ne sont pas aptes à être produits par les seules causes supérieures, les causes inférieures particulières sont requises pour leur achèvement (*complementum*). Or quand une cause supérieure produit un effet par l’intermédiaire de ses principes propres, ce n’est pas un miracle. En aucune manière des miracles ne peuvent donc être produits par la vertu des créatures supérieures.

**6**. Il relève de la même notion (*eiusdem rationis*) que quelque chose soit réalisé à partir d’un sujet, que soit réalisé ce à quoi le sujet est en puissance, et que ce soit réalisé de façon ordonnée à travers des intermédiaires déterminés. Car le sujet ne devient en puissance prochaine à l’égard de ce qui est dernier que s’il est d’abord en acte à l’égard des intermédiaires : par exemple, la nourriture n’est pas chair en puissance avant de s’être transformée en sang. Or toute créature a besoin d’un sujet pour pouvoir faire quelque chose, et elle ne peut faire que ce à quoi le sujet est en puissance, comme on l’a montré [cf. §4]. Elle ne peut donc rien faire que si elle amène le sujet à l’acte à travers des intermédiaires déterminés. Donc les miracles, qui se produisent quand un effet n’est pas produit selon l’ordre où il peut l’être naturellement, ne peuvent être accomplis par la vertu de la créature.

**7**. On constate qu’il y a un ordre naturel entre les espèces de mouvement : le premier des mouvements est le mouvement local, ce qui fait qu’il est la cause des autres, car ce qui est premier dans un genre est cause de ce qui suit dans ce genre. Or tout effet produit au sein de ces réalités inférieures est nécessairement produit à travers une génération ou une altération. Si donc <un tel effet> est produit par un agent incorporel, ce ne peut être qu’à travers quelque chose qui est mû localement, un agent incorporel ne pouvant à proprement parler être mû localement. Or les effets produits par les substances incorporelles à travers des instruments corporels ne sont pas miraculeux, puisque les corps n’opèrent que naturellement. Les substances incorporelles créées ne peuvent donc pas réaliser de miracles par leur vertu propre. Encore moins les substances corporelles, dont toute action est naturelle.

**8**. Il n’appartient donc qu’à Dieu seul de faire des miracles. Il est en effet supérieur à l’ordre où l’univers est contenu, puisque cet ordre découle de sa providence. Sa vertu même, étant absolument infinie, n’est pas déterminée à quelque effet spécifique, ni à ce que son effet soit produit selon une manière ou un ordre déterminés.

**9**. Voilà pourquoi il est dit de Dieu dans le *Psaume* [135, 4] : *C’est lui qui fait seul de grandes merveilles.*

*Comp. theol.*, I, 136 ; *Q. de pot*., q. 6, a. 3 ; *Sum. theol.*, I, q. 110, a. 4 ; *In Iohannis ev.*, X, lect.5 ; Resp. de 36 art., 15-18 ; *Sum. theol.*, II-II, q. 178, a. 1 ad 1.

***Somme de théologie*  I, q. 105**

**ARTICLE 6: Dieu peut-il faire quelque chose en dehors de l'ordre naturel?**

**Objections:**

**1.** S. Augustin écrit: "Dieu, auteur et créateur de toutes les natures, ne fait rien contre la nature. " Or il semble que ce qui est en dehors de l'ordre naturel inscrit dans les choses soit contre la nature. Donc Dieu ne peut rien faire en dehors de l'ordre inscrit dans les choses.

**2.** L'ordre de la nature vient de Dieu aussi bien que l'ordre de la justice. Mais Dieu ne peut rien faire qui soit en dehors de l'ordre de la justice, car il ferait alors quelque chose d'injuste. Donc, il ne peut rien faire en dehors de l'ordre de la nature.

**3.** C'est Dieu qui a institué l'ordre de la nature. Donc s'il faisait quelque chose en dehors de cet ordre, il faudrait en conclure, semble-t-il, qu'il est sujet au changement, ce qui est inadmissible.

*Cependant:*nous lisons chez S. Augustin que " parfois Dieu agit contre le cours ordinaire de la nature ".

**Conclusion:** Toute cause, parce qu'elle a raison de principe, introduit dans ses effets un certain ordre.

C'est pourquoi la multiplication des causes a pour résultat la multiplication des ordres; et de même qu'une cause se trouve contenue sous une autre cause, ainsi en est-il des ordres eux-mêmes. Ce n'est donc pas la cause supérieure qui est contenue sous l'ordre de la cause inférieure, mais bien le contraire. Nous en avons un exemple dans les affaires humaines: car c'est du père de famille que dépend l'ordre de la maison, et celui-ci est contenu sous l'ordre de la cité, qui procède de son chef, tout comme l'ordre de la cité est contenu sous l'ordre du roi qui préside à l'organisation de tout le royaume.

Donc, si l'ordre des choses est considéré comme dépendant de la cause première, alors Dieu ne peut rien faire contre cet ordre, car en ce cas il agirait contre sa prescience, ou sa volonté, ou sa bonté. Mais si nous considérons l'ordre des choses en tant qu'il dépend de l'une quelconque des causes secondes, à ce point de vue Dieu peut agir en dehors de l'ordre des choses. Car Dieu n'est pas soumis à l'ordre des causes secondes; c'est cet ordre qui lui est soumis, parce qu'il procède de lui non par nécessité de nature, mais par choix de sa volonté; car il eût pu instituer un ordre de choses différent. C'est pourquoi il peut agir en dehors de tel ordre institué, quand il le veut; il peut, par exemple, produire les effets des causes secondes sans leur concours, ou produire certains effets qui dépassent la puissance des causes secondes. De là cette parole de S. Augustin: "Dieu agit contre le cours habituel de la nature, mais il ne fait rien qui aille contre sa loi souveraine pas plus que contre lui-même. "

**Solutions:**

**1.** Quand quelque chose arrive dans les réalités naturelles en dehors de leur nature foncière, cela peut se produire d'une double manière. D'abord, par l'action exercée sur une chose par un agent qui ne lui a pas donné son inclination naturelle; ainsi l'homme qui lance en l'air un corps lourd; ce n'est pas lui qui a donné au corps sa lourdeur, et l'action de cet homme va à l'encontre de la nature du corps. En second lieu, par l'action d'un agent duquel dépend l'inclination naturelle. Dans ce cas, il n'y a pas action contre la nature de l'être sur lequel l'agent exerce son pouvoir. Ainsi le flux et le reflux de la mer ne vont pas à l'encontre de la nature de l'eau, bien qu'ils soient en dehors de son mouvement naturel qui l'entraîne vers le bas. Le flux et le reflux viennent en effet de l'influence d'un corps céleste qui tient sous sa dépendance l'inclination naturelle des corps inférieurs. - Et puisque l'ordre de la nature a été inscrit par Dieu dans les choses, quand Dieu agit en dehors de cet ordre, il ne va pas contre la nature. C'est ce qui fait dire à S. Augustin: "Ce que Dieu fait est naturel à chaque chose, car de lui dépend tout mode, nombre et ordre de la nature. "

**2.** L'ordre de la justice se réfère à la cause première qui est la règle de toute justice. C'est pour cette raison que Dieu ne peut rien faire en dehors de cet ordre.

**3.** Dieu inscrit dans les choses un certain ordre, en se réservant cependant d'agir parfois autrement pour une raison spéciale. C'est pourquoi, quand il agit en dehors de cet ordre, Dieu ne change pas.

**ARTICLE 7: Tout ce que Dieu fait en dehors de l'ordre naturel est-il miraculeux?**

**Objections:**

**1.** La création du monde, celle des âmes, la justification de l'impie sont produites par Dieu en dehors de l'ordre naturel, puisqu'elles ne sont pas réalisées par l'activité d'une cause naturelle. Et cependant on ne dit pas que ce sont des miracles. Donc tout ce que Dieu fait en dehors de l'ordre naturel n'est pas miraculeux.

**2.** On appelle miracle " quelque chose d'ardu et d'insolite qui dépasse la puissance de la nature et l'attente de celui qui en est le témoin étonné ". Mais certains faits se produisent en dehors de l'ordre naturel qui n'apparaissent pas difficiles, car il s'agit d'affaires minimes comme la régénération des pierres précieuses ou la guérison des malades. - D'autres faits ne sont pas insolites parce qu'ils arrivent fréquemment: ainsi les malades que l'on déposait sur les places et qui étaient guéris par l'ombre de S. Pierre (Ac 5, 15). - D'autres encore ne dépassent pas le pouvoir de la nature, comme la guérison des fièvres. - D'autres enfin ne dépassent pas notre espoir: nous espérons tous la résurrection des morts qui pourtant se produira en dehors de l'ordre naturel. Donc tous les faits étrangers à l'ordre de la nature, ne sont pas des miracles.

**3.** Le mot miracle vient du mot admiration. Mais l'admiration concerne des faits manifestes pour les sens. Or, il arrive parfois que des événements se produisent en dehors de l'ordre naturel, et ne sont pas perceptibles aux sens: ainsi quand les Apôtres furent remplis de science sans avoir cherché ni appris. Tous les faits qui se produisent en dehors de l'ordre naturel ne sont donc pas des miracles.

*Cependant***:** S. Augustin écrit: "Quand Dieu fait quelque chose en dehors du cours connu et habituel de la nature, on qualifie cela de haut fait et de merveille. "

**Conclusion:** Le mot miracle vient du mot admiration. L'admiration surgit quand se manifestent des effets dont la cause demeure cachée. Ainsi, on est dans l'admiration ou l'étonnement quand on voit une éclipse de soleil et qu'on en ignore la cause, comme le note Aristote. Or, la cause d'un effet apparent à tous peut être connue par certains et ignorée par d'autres. Aussi un événement est-il étonnant pour l'un, et non pour les autres. Par exemple, une éclipse de soleil étonne l'ignorant, non l'astronome. Mais le miracle est un événement qui suscite pleinement l'admiration parce que sa cause est entièrement cachée à tous. Et cette cause, c'est Dieu. Aussi les actions que Dieu fait en dehors des causes connues de nous sont-elles appelées des miracles.

**Solutions:**

**1.** La création, la justification de l'impie, bien qu'elles soient l'oeuvre de Dieu seul, ne sont pas cependant appelées à proprement parler des miracles. Car elles ne sont pas aptes, par nature, à être produites par d'autres causes, et ainsi elles n'arrivent pas en dehors de l'ordre de la nature, puisqu'elles ne lui appartiennent pas.

**2.** Le miracle est appelé difficile, non pas en raison de l'importance de l'événement, mais parce qu'il dépasse le pouvoir de la nature. - Pareillement, il est insolite, non parce qu'il est rare, mais parce qu'il est produit en dehors du cours naturel des choses. - Il surpasse la puissance de la nature, non seulement en raison de la substance même du fait accompli, mais à cause de la manière dont il est produit et de l'ordre de sa réalisation. - Enfin, quand nous disons qu'il dépasse l'espoir de la nature, il ne s'agit pas de cette espérance de grâce qui vient de la foi et par laquelle nous croyons à la résurrection future.

**3.** La science des Apôtres, si elle n'était pas manifeste en elle-même, l'était cependant dans ses effets qui la rendaient admirable.

**ARTICLE 8: La diversité des miracles**

**1.** Il semble qu'un miracle ne soit pas plus important qu'un autre. Car S. Augustin écrit: "Dans les événements qui suscitent l'admiration, toute l'explication se trouve dans la puissance de celui qui agit. " Or la puissance de Dieu est la même pour tous les miracles. Il n'y en a donc pas de plus ou moins grand.

**2.** La puissance de Dieu est infinie. Mais l'infini dépasse sans proportion tout ce qui est fini. Un effet de cette puissance n'est donc pas plus admirable qu'un autre, et par suite tous les miracles se valent.

*Cependant***:** le Seigneur dit lui-même (Jn 14, 12) à propos des oeuvres miraculeuses: "Les oeuvres que je fais, (celui qui croit en moi) les fera lui aussi, et il en fera de plus grandes. "

**Conclusion:** Rien ne peut être appelé miracle si on le réfère à la puissance divine, car tout ce qui est produit par Dieu, comparé à sa puissance, est infime, selon la parole d'Isaïe (40, 15): "Les nations sont comme une goutte d'eau au bord du seau, comme un grain de poussière dans la balance. " Mais on qualifie de miracle un événement par comparaison avec la puissance de la nature qu'il dépasse. Et, sous ce rapport, il y a des miracles plus ou moins grands.

La puissance de la nature peut être dépassée d'une triple manière: 1° en ce qui regarde la substance même du fait produit; par exemple, si deux corps se trouvent ensemble dans un même lieu, si le soleil recule, si un corps humain est glorifié: cela, la nature ne peut le faire d'aucune façon. - 2° l'événement surpasse la puissance de la nature, non pas par rapport à ce qui est produit, mais par rapport au sujet dans lequel l'événement s'est produit. Il en est ainsi de la résurrection des morts, de la guérison des aveugles, ou d'autres cas semblables. La nature peut en effet produire la vie, mais non dans un cadavre; elle peut donner la vue, mais non à un aveugle. De tels miracles appartiennent au deuxième degré. - 3° le miracle peut dépasser la puissance de la nature dans la manière et l'ordre selon lesquels il est produit: ainsi lorsqu'un malade est subitement guéri de la fièvre par la vertu divine sans recourir aux remèdes et en dehors du processus ordinaire et naturel de guérison; ou bien quand, par la vertu divine, le ciel se couvre subitement et que la pluie tombe sans cause naturelle, comme le fait se produisit à la prière de Samuel (1 S 12, 18) et d'Élie (1 R 18, 44). Ce sont là des miracles du dernier rang.

Mais en chacun de ces ordres de miracles, il y a des degrés multiples, selon qu'ils dépassent diversement la puissance de la nature.

Ce que nous venons de dire suffit pour résoudre les objections, qui se placent au point de vue de la puissance divine.